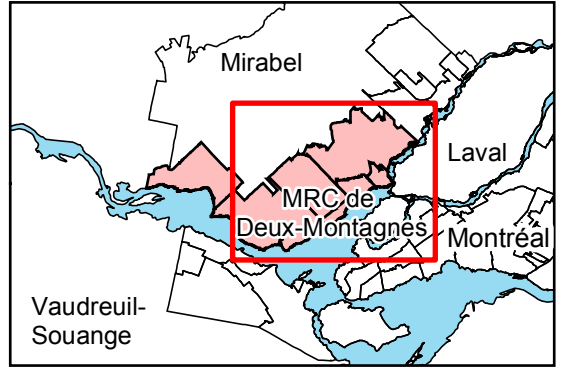


Annexe 35
Délimitation des zones de contraintes
sonores à proximité du réseau routier et
autoroutier supérieur
MRC Deux-Montagnes



Limite de vitesse

70	←	Isophone 55 dba
80	←	Isophone 55 dba
90	←	Isophone 55 dba
100	←	Isophone 55 dba

1 DJME Tronçon
 100 000 Débit journalier moyen estival
 Nombre de passages

— Limite de tronçon

Parc national d'Oka

— Route locale — Autoroute, route provinciale et nationale

— Limite municipale — Cours d'eau

1:75 000
 0 550 1 100 2 200 3 300 Mètres

MRC de Deux-Montagnes

Date	Objet	Par	Approuvé
23 Novembre 2016	D'intégrer les dispositions relatives aux zones de contraintes sonores à proximité du réseau routier et autoroutier supérieur sur l'ensemble du territoire de la MRC de Deux-Montagnes	Simon Ouellet	Nicole Loiselle

Sonia Paulus
Préfète

Nicole Loiselle
Directrice générale

Réalisé par : Simon Ouellet, Conseiller professionnel en géomatique, 2016-11-08

Source :
 Isophone : MTMDET 2016
 Réseau routier : Adresses Québec, MTQ-MERN-MARMOT DGEQ, 2016
 Cours d'eau : Alliance environnement 2007 et modifié par MRC2M, 2016
 Limite municipale : SDA, MRN 2016 et modifié par MRC2M

Projection : MTM (zone 8)
 Datum : NAD 83

